



CABINET DU MINISTRE

COMMUNICATION DU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

Le jeudi 3 novembre 2016 dans la matinée, le Ministre de l'Intérieur a eu connaissance de l'interpellation par des éléments de la Direction Générale de la Documentation et de l'Immigration (DGDI), au siège du groupe de presse « Nord Edition », de 14 personnes qui ont été gardées à vue et auditionnées.

Sur les 14 personnes interpellées dont certaines, n'ayant aucun lien avec les organes de presse Echos du Nord et Faits Divers, 13 ont été libérées le 4 novembre 2016.

Cette initiative unilatérale de la DGDI qui a également suscité beaucoup d'interrogations dans l'opinion a amené le Ministre de l'Intérieur à commettre une enquête administrative à l'effet de cerner les contours d'une telle action opérée par cette entité des Forces de Police Nationale.

Des résultats de cette enquête, il ressort des violations manifestes des lois et règlements applicables aux procédures judiciaires et aux libertés fondamentales; toutes choses ayant amené le Ministre de l'Intérieur à ordonner la libération immédiate de la Rédactrice en Chef Adjoint de l'hebdomadaire « Echos du Nord ».

Tirant les conséquences de cette voie de fait, et pour préserver les services placés jusqu'ici sous sa direction, de tout discrédit préjudiciable à ses missions, le Directeur Général de la Documentation et de l'Immigration a renoncé à ses fonctions en posant formellement sa démission.

Le Ministre de l'Intérieur en a pris acte.



Montréal, le

8 NOV. 2016

57113/6

Hubert Noël MATHA.

LE MINISTRE